

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFF

Le 19 Octobre prochain, la FFF tiendra son Assemblée Générale et organisera différentes conférences liées à l'actualité du monde de la Franchise.

Au programme :

11h00 : DANGERS & OPPORTUNITES DE LA MONTEE DU CONSUMERISME PAR RAPPORT A LA FRANCHISE EN FRANCE ET EN EUROPE

(sous la présidence de M. DERMAGNE, Président du CNC et Vice-Président du CNPF)

12h30 : LA MONTEE EN PUISSANCE DE L'EUROPE DANS NOTRE VIE QUOTIDIENNE D'ENTREPRISE ET ACTIONS A ENTREPRENDRE

(Mme Edith CRESSON, Ministre des Affaires Européennes)

15H00 - 17H00 : LA FRANCHISE S'OUVRE A L'EST : MIRAGE OU REALITE

LE 24^e CONGRES DE L'UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

Pour son 24^e Congrès, l'Union Internationale des Avocats a choisi la ville de Strasbourg.

Cette année, une commission franchise, organisée et présidée par Maître GAST a consacré une journée à l'article 1er de la Loi du 31 Décembre 1989 dite "Loi Doubin" où ont été développés entre autre, les fondements de l'application de la loi et ses conséquences.

Invitée à venir exposer son point de vue sur la transparence préventive en matière de franchise, la FFF a souligné devant environ une centaine d'avocats venus s'informer, que la transparence n'était pas qu'une simple information pré-contractuelle mais devait intervenir dans le fonctionnement de la franchise et ce, pendant toute la durée du contrat. Ainsi la transparence tend à devenir le pilier de la réussite des réseaux de franchise.

Ce fut aussi l'occasion pour la Fédération de préciser ce que doit être une franchise, au travers de témoignages concrets de professionnels de la Franchise. Ce qui lui a permis de mettre en valeur la bonne franchise, cause qu'elle défend depuis toujours.

DE RETOUR DE CHEMNITZ...

C'est devant un public de 280 futurs franchisés est-allemands très réceptifs que s'est tenu les 7 et 8 septembre dernier, à colloque de Chemnitz ayant pour thème : " La Franchise, stratégie de développement dans l'économie de marché".

Cette manifestation organisée par la Fédération Allemande de la Franchise et à laquelle la Fédération Française s'est jointe, amène la réflexion suivante : ce nouveau marché, où tout reste à faire quelque soit le secteur d'activité, présente un intérêt non négligeable dans la mesure où les candidats à la franchise, qui découvrent l'économie de marché, outre leur enthousiasme et leur réceptivité ont des possibilités de financement et les banques allemandes sont disposées à leur apporter leur aide. C'est donc le moment pour les enseignes françaises de profiter de l'occasion qui s'offre à elles.

A cet égard, la FFF communiquera à tous ses adhérents les différents contacts qu'elle a eu au cours de ce colloque. De plus, devant l'intérêt que représente ce marché est-allemand, la Fédération a décidé d'organiser au cours de sa prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 19 octobre prochain au sein du CFCE, un atelier où des intervenants allemands présenteront les caractéristiques de ce marché. Et si les entreprises françaises y voient quelque intérêt, la FFF pourrait organiser une mission courant Janvier 91 sur le terrain.

Un seul petit regret : le peu d'enthousiasme des enseignes françaises à participer à cette manifestation. Seuls Descamps et Mastok International, que l'on salue au passage, avaient répondu à l'appel contre une vingtaine d'entreprises allemandes. La Franchise française ne saurait-elle plus saisir les opportunités ?

270.